

**DEPARTEMENT DE L'AUBE**

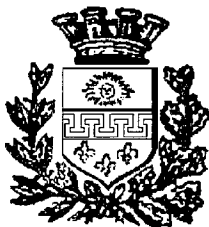
**VILLE DE NOGENT-SUR-SEINE**

**ARRONDISSEMENT DE**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**

**NOGENT-SUR-SEINE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



**27 mai 2026**  
**2026-130**

Date de la convocation  
21.05.2026  
Date de publication  
21.05.2026  
Nombre de Conseillers  
En exercice : 29  
Présents : 27  
Votants : 28

Certifié exécutoire  
Nogent-sur-Seine,  
le

Le Maire

Le vingt-sept mai deux mille vingt-six à 19 heures 00, le Conseil municipal de la ville de Nogent-sur-Seine s'est réuni salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame Estelle BOMBERGER-RIVOT, Maire, sur la convocation qui lui a été adressée le vingt et un mai deux mille vingt-six.

Etaient présents : Estelle BOMBERGER-RIVOT, Alain BARAYON, Emmanuelle STEIB, Loïc CHAMPION, Murielle ROLLET, Alain DAMASSE, Corinne CABOURDIN-BOURGUIGNON, Laurent LEVASSEUR, Bénédicte HOUDRÉ, Marie-Claude GUELIN, Françoise BRUNO, Pierre MATHY, Françoise CANON-ROGER, Dominique NOBLET, Pierre GUILBERT, Marie RIVIERE, Dominique COUTURIER, Pascale CORTEEL, Leïla KORBUT, Laurent PERROT, Sébastien WATELET, Christophe DESBOYAUX, Carole-Anne LE SONN DUMOUTIER, Christian ROBERT, Jérôme CESVET, Antonio CORREIA, Magali LEFEBVRE-MANGEOT.

Absent excusé ayant donné pouvoir : Kenan SÜSLÜ donne pouvoir à Estelle BOMBERGER-RIVOT.

Absente : Nathalie THIEBAULT.

Madame Marie-Claude GUELIN a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Estelle BOMBERGER-RIVOT

**DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT  
AU SYNDICAT APICOLE DE L'AUBE**

Soucieuse de s'inscrire dans une démarche de développement durable, et consciente que par leur fonction pollinisatrice les abeilles constituent un maillon essentiel de la chaîne alimentaire et de la protection de l'environnement, la commune de Nogent-sur-Seine a souhaité mettre en œuvre diverses actions à vocation pédagogique en direction de plusieurs publics notamment scolaire.

A cet effet, elle a décidé d'acquérir deux ruches afin de former un rucher susceptible de servir de support pratique aux actions entreprises. Cependant, ne disposant pas des moyens nécessaires à l'exploitation desdites ruches, elle a souhaité en confier la gestion à un apiculteur agréé et se faire accompagner par le syndicat apicole de l'Aube dans cette démarche et ainsi, bénéficier d'un soutien technique et d'une expertise en matière d'apiculture.

*Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-21 : « Le vote a lieu au scrutin public [...]. Il est voté au scrutin secret : [...] 2° Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation [...]. Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin [...] »,*

*Considérant que la Ville, par délibération du Conseil municipal du 10 juillet 2024, a adhéré à un syndicat dédié à l'apiculture qui contribue à son intérêt,*

*Considérant qu'à la suite du renouvellement intégral du conseil municipal du 15 mars 2026, il y a lieu de désigner un représentant titulaire de la commune, qui pourra être remplacé, en cas d'absence de ce dernier, par un tout autre membre du conseil municipal*

Après en avoir délibéré,

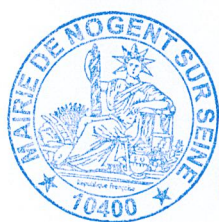
Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- déroge à l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales et de procéder au scrutin à main levée,
- désigne Monsieur Loïc CHAMPION, adjoint au maire délégué au cadre de vie, à l'environnement, aux aménagements urbains et à l'innovation numérique, en qualité de représentant titulaire de la commune au sein du syndicat apicole de l'Aube. En cas d'absence ou d'empêchement, Monsieur Loïc CHAMPION pourra se faire représenter par tout membre du Conseil municipal.

Membres ayant voté pour : Estelle BOMBERGER-RIVOT, Alain BARAYON, Emmanuelle STEIB, Loïc CHAMPION, Murielle ROLLET, Alain DAMASSE, Corinne CABOURDIN-BOURGUIGNON, Laurent LEVASSEUR, Bénédicte HOUDRÉ, Marie-Claude GUELIN, Françoise BRUNO, Pierre MATHY, Françoise CANON-ROGER, Dominique NOBLET, Pierre GUILBERT, Marie RIVIERE, Dominique COUTURIER, Pascale CORTEEL, Leïla KORBUT, Laurent PERROT, Sébastien WATELET, Christophe DESBOYAUX, Carole-Anne LE SONN DUMOUTIER, Kenan SÜSLÜ, Christian ROBERT, Jérôme CESVET, Antonio CORREIA, Magali LEFEBVRE-MANGEOT.

Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération par 28 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Suivent les signatures,  
Pour copie conforme,



Le Maire,

Estelle BOMBERGER-RIVOT

Le secrétaire de séance,

Marie-Claude GUELIN